

rares indications sur les dernières opérations militaires qui ont précédé la reddition sur la colère sourde mêlée de résignation, avec laquelle la population a accueilli la catastrophe. Malgré l'armistice la poste ne marche pas encore. Seule ment nous savons par quelques voyageurs privilégiés qui ont pu franchir le cordon établi autour de la ville, qu'une détresse extrême y régnait lorsqu'elle est rendue et que cette situation se prolongerait encore pendant quelques jours, le ravitailllement n'ayant pu que commencer que mercredi dernier.

Des réunions électorales avaient commencé à se constituer pour arrêter le choix des 43 candidats que Paris doit envoyer à la Constituante. On prévoyait de vives discussions surtout sur la conduite des membres du gouvernement de la défense nationale, fort attaqués par les uns, chaleureusement appuyés par les autres. Jusqu'ici, ces hommes honorables, qui ont assumé la lourde responsabilité des événements depuis le renversement de l'empire, se sont bornés à déclarer, par la voie du *Journal officiel* qu'ils iront à Bordeaux rendre leurs comptes devant l'Assemblée chargée de représenter la France. Le général Trochu a décliné les candidatures qui lui étaient offertes.

Une dépêche de Bordeaux apporte le texte de la protestation que M. de Bismark a adressée à M. Gambetta contre les restrictions imposées par la déléga tion de Bordeaux au choix des élections pour la Constituante.

La même dépêche fait suivre ce document d'une contre-protestation de M. Gambetta, qui s'élève en termes très vifs contre l'immixtion de M. de Bismark dans les affaires ultérieures de la France.

Le conflit soulevé par les décrets contradictoires de Bordeaux et de Paris, au sujet des élections, s'accroît et menace de devenir des plus graves.

M. Gambetta et ses collègues de Bordeaux ont résolu de maintenir leur propre décret.

Malgré le démenti donné par une dépêche de Versailles sur la cession de Pondichéry, le *Journal l'Observer* dit que la Prusse réclame cette possession, non pour la garder, mais pour l'échanger contre l'île de Helgoland, située à 67 kilomètres environ de l'embouchure de l'Elbe et du Weser et qui appartient à l'Angleterre, en vertu du traité de Kiel de 1814.

L'Angleterre acceptera-t-elle le marché qu'on lui propose en de pareilles conditions? car ce serait en quelque sorte s'associer au partage des dépouilles de la France.

La presse anglaise est unanime à blâmer le décret de M. Gambetta relatif aux incompatibilités parlementaires. Le *Daily News* fait observer que M. Gambetta joue le jeu des ennemis de la France. « Il ne sème pas seulement la discorde, dit-il, parmi les républicains eux-mêmes, mais il s'efforce de donner à l'Assemblée un caractère tellement parti al, que l'Allemagne ou tout autre parti qui surgira plus tard en France pourra contester ses décisions et déclarer que sa voix n'est pas la voix du peuple. »

Aussi le *Daily News* espère et croit que ce décret, arbitraire comme il est, était seulement émané d'une autorité de parti, finira par être révoqué.

Le *Daily Telegraph* se prononce dans un sens analogue.

On lit dans le Nord :

M. de Bismark fonde sa protestation contre le décret de M. Gambetta relatif aux incompatibilités, sur la clause de la convention de Versailles qui stipule que

manier une épée et des doigts de femme pour manier un râteau. Je crois qu'on a mal fait de détruire les nobles en France; ils ne cultivent pas la terre, mais ils cultivent les esprits. Nous étions, nous, de vrais sauvages, sans nous flatter, n'est-ce pas? Nous faisons tout, excepté le bien. M. le comte est venu, il a vécu avec nous, il nous a apprivoisés, il nous a faits meilleurs, sans nous humilier jamais et sans nous ennuyer, ce qui est pis. Chacun de nous a pris un peu de sa noblesse. Aussi, lui sommes-nous dévoués corps et âme, il a beau vouloir se faire notre égal, nous comprenons toujours qu'il nous est supérieur, comme ce hoab est supérieur à ces tulipiers. Quant à moi, s'il me disait d'aller lui chercher une pierre-ponce pour ses ongles au sommet du volcan *Mara-Api*, je partirais à jeun.

— Taisons-nous, interrompit Vandrusen; on entend le loin, et nous approchons de la terrasse.

— Vous avez raison, ajouta Paul; il faut cacher aux gens le bien qu'on dit d'eux.

Paul et Vandrusen trouvèrent Raymond de Clavières, debout, comme une sentinelle, sur le seuil de la cabane. Torrijos et Vilfran dormaient sous les arbres, à côté de leurs fusils.

Raymond écouta le récit de Paul et dit :

— Demain le soleil éclairera tout avec un rayon, l'obscurité de ce mystère et de ce bois.

les élections seront libres. A son tour, M. Gambetta exploite avec un certaine habileté cette réclamation du chancelier fédéral pour justifier l'adoption d'un système d'exclusion qui déplaît visiblement à l'ennemi de la France. Il est vrai qu'on peut objecter à l'argumentation du ministre français que si l'Allemagne se montre désireuse de mettre fin à la guerre, cela ne prouve point que la paix ne soit pas indispensable à la France.

En tout cas, M. Gambetta eût été encore plus habile en profitant de la protestation de M. de Bismark, qui repose sur une base contractuelle incontestable, comme d'une échappatoire pour retirer son malencontreux décret. Il eût paru céder à un rappel aux traités, et cela lui eût évité le désagrément de battre en retraite devant les vengances légitimes de l'opinion ou les ordres du gouvernement de Paris. M. Gambetta, du reste, tient bon jusqu'ici; et rien ne fait prévoir qu'il songe à se départir de son arbitraire.

Nous voudrions savoir, par exemple, comment il fera pour tenir la main à l'exécution du décret en question. Dans les quelques listes de candidats qui sont déjà connues, celles des départements de la Sarthe et du Nord, nous trouvons un certain nombre de noms des plus honorables qui appartiennent aux catégories exclues. Si les électeurs, comme cela est fort probable, passent outre aux interdictions illégales de l'ex-dictateur, et lui désobéissent pour obéir aux dispositions édictées par le gouvernement central, M. Gambetta annulera-t-il de son chef les résultats du scrutin, et chassera-t-il de l'Assemblée les représentants revêtus d'un mandat régulier?

Comme le temps manquerait pour faire de nouvelles élections, ce serait un moyen topique pour s'assurer la majorité, car il est probable que les hommes modérés qui seront envoyés à Bordeaux par les départements situés au nord de la Loire, seront aussi peu partisans de la guerre « d'épuisement » que de la dictature.

Mais est-il à croire que la France, qui a déjà tant supporté de la part de la déléga tion, courbera la tête devant cette nouvelle avanie?... Cela n'est pas possible.

On lit dans l'Echo du Parlement :

Des voyageurs arrivés de Paris au Havre affirment qu'une note officielle a été annoncée aux habitants de la capitale que M. Jules Simon avait mission d'informer M. Gambetta que les pouvoirs de la déléga tion étaient expirés. Ce qui est certain, c'est que le ministre de l'instruction publique est chargé de faire exécuter la Convention du 28 janvier et que M. Gambetta ne semble pas disposé à tenir compte de la protestation que M. de Bismark lui a adressée.

Notre correspondant de Berlin nous mande que l'indemnité de guerre réclamée par M. de Bismark sera de 2 milliards de thalers (7 milliards 500,000 fr.). Il n'est ni parlé de la flotte ni de Pondichéry.

On avait fait circuler toutes sortes de bruits sur un remaniement de la carte de l'Europe; ces bruits sont dénués de fondement.

Le déléga tion de Bordeaux, considérant le gouvernement de Paris comme prisonnier de guerre, maintient son décret relatif aux élections.

M. Jules Favre, de son côté, maintient la suppression des incompatibilités. La lutte est donc ouverte entre les deux pouvoirs.

A six heures, le lendemain, au lever du soleil, Vandrusen, Vilfran et Torrijos se mettaient en marche pour achever le dessèchement d'un petit terrain et remplacer l'eau stagnante par une plantation de riz.

— Vous ne revenez pas avec nous? dit Vandrusen à Paul, qui ressemblait en ce moment à un ouvrier en grève.

— Allez toujours, je vous suis, leur dit Paul d'un ton railleur d'un homme qui engage les autres à partir et cache sa résolution de ne pas les suivre.

Vandrusen poussa un soupir et menaça du doigt Paul, mais ce geste était amical.

Paul haussa les épaules et étendit au soleil sa provision de tabac, pour avoir l'air de faire quelque chose, aux yeux du Raymond qui arrivait du colfe, dans la toilette dévastée du nageur.

— Eh bien! lui dit Paul, l'eau était-elle bonne avant le soleil?

— Excellente, Paul.

— C'est que le vent tourne au mistral, ajouta Paul en continuant son semblant de travail; la fin de la nuit a été fraîche.

— Eh! vous avez donc retrouvé le mistral à Java? demanda Raymond en riant.

(La suite à un prochain numéro.)

## QUI A FAIT LA FRANCE ?

L'empereur d'Allemagne a été proclamé à Versailles, en cour plénière de princes allemands, au bruit de cinq ou six cents pièces de canon vomissant la mort et la destruction sur Paris, assiéger depuis quatre mois. L'orgueil allemand s'est décerné un de ces triomphes qui font époque dans l'histoire. Par raffinement, l'Allemagne a choisi, pour se couronner dans la personne du fils des petits marquis de Brandebourg, le lieu même où, il y a un siècle et demi, la France pesait les titres à la royauté de l'aïeul du roi Guillaume de Prusse et les trouvait trop légers, le lieu où l'astre de la monarchie française eut son zénith, le lieu où Louis XIV dictait ses volontés à l'Europe, le palais qui donne la plus grande idée de la plus grande race royale et de la plus grande nation du monde moderne, le salon où se pressait l'incomparable cortège de celui que l'Europe appelait le roi.

Ainsi donc, après quatre-vingt-deux ans de durée, la révolution française, qui devait faire la grandeur et la prospérité de la France, aboutit au couronnement de Guillaume de Hohenzollern, comme empereur d'Allemagne, aux portes de Paris bombardé. Voilà la dernière étape de cette révolution, qui a fait subir tant de convulsions aux peuples.

L'humiliation actuelle est sans mesure, comme la gloire passée avait été sans pareille.

La France est aujourd'hui défaite. Sur les ruines de la France la démagogie intérieure et l'ennemi étranger se donnent la main. La Révolution et l'Allemagne ont fait cette œuvre en commun.

La France est défaite. Mais la France qui sent encore en elle des tressaillements de vie, la France qui persiste à se croire immortelle, la France éperdue cherche autour d'elle qui pourra l'aider à se relever de l'abîme.

Qui referra la France? C'est bien le cas de répéter, non pas sur le corceuil de Louis XIV, mais sur le lit de tortures où gît la France sanglante, le mot de Massillon : Dieu seul est grand!

Qui referra la France? L'avenir est le secret de Dieu, du Dieu qui fit les nations guérissables, et si nous ne pouvons pas savoir aujourd'hui qui referra la France, du moins il nous est facile de rappeler qui l'a faite.

Qui a fait la France? C'est-à-dire, qui a fondé cette nationalité naguère si forte, si compacte; qui a conquis ce territoire lambeau par lambeau; qui a réuni et soudé les unes aux autres ces provinces éparées, pour en former un royaume appelé à juste titre « le plus beau après celui du ciel? »

Il y a un siècle à peine, une pareille question eût été regardée comme un jeu puéril; car alors on n'avait pas encore appris aux Français à renier les gloires de leurs pères. Il n'avait pas encore surgi d'innombrables écoles soi-disant historiques, se partageant la tâche de tronquer, de dénaturer chacun des points de l'histoire nationale.

Les révolutions n'avaient pas encore fait éclore une multitude de petits thaurmaturges destinés à ouvrir l'ère nouvelle, et qui s'installent avec tant de dédain et de suffisance au milieu de nos ruines. Il y a à peine un siècle, et même moins, la France se connaissait; la France n'avait pas besoin d'apprendre ses origines, de s'informer quels avaient été ses guides à travers les âges; la France savait qui l'avait faite. Maintenant elle ne le sait plus.

Qui a fait la France? Tant de gens prétendent avoir fait la France! Ils le disent de haut, et le font répéter; ils l'écrivent et le font écrire tous les jours, dans toutes les langues. Qui a fait la France?

Nous allons le dire à notre tour; nous allons le rappeler à une génération oublieuse. Nous ne ferons en quelque sorte qu'une vérification de papiers, nous ne dresserons qu'un acte d'acquisition.

Trois provinces ont formé le noyau de la France, le centre de l'unité nationale, le point de départ de notre grandeur. Ce sont l'Île-de-France, l'Orléanais, la Picardie, qui ne furent jamais entièrement aliénées, même au milieu de nos cruels désastres. Elles portaient le nom de Duché de France, et étaient le patrimoine de la race de Robert-le-Fort. La vaillance de cette race avait maintes fois sauvé la France des invasions des Barbares; et, suivant une idée exprimée par Chateaubriand, elle avait versé son sang pour les Français avant que les Français versassent le leur pour elle. Quand la descendance de Robert-le-Fort prit en main les destinées de la patrie, l'œuvre des premiers fondateurs allait périr; l'empire des Clovis et des Charlemagne était démembré, et Hugues Capet avait à reconstituer un Etat. C'est autour du duché de France qu'allèrent se grouper lentement, grâce à une énergie persévérante et à un génie héréditaire, les éléments de la grande nation. Le Duché de France est donc le berceau de la France. Là seulement se conservait le nom de France; ailleurs il n'y avait plus de France. Aussi, la famille qui possédait ce Duché s'appelait-elle la Maison de France, et les ducs Robert, Eudes, Hugues, étaient appelés de leur nom patronymique : Robert de France, Eudes de France, Hugues de France.

C'est bien alors que celui qui portait ce nom, et qui était le dépositaire de l'avenir de notre pays, aurait pu dire à la face des peuples : la France, c'est moi ! C'est ce nom de France qu'a gardé la descendance de Robert et de Hugues.

La Maison de France, indissolublement unie à la nation, a traversé les âges, accomplissant les gestes de Dieu; elle s'est étendue sur l'Europe et jusque dans le Nouveau-Monde, étendant ainsi la France elle-même. La Maison de France a pris les uns sur les Maisons souveraines; elle a fait reconnaître sa primauté, ses droits de préséance sur les monarchies étrangères jusque dans leurs propres capitales, et il est incontestable qu'il n'y eut jamais de plus illustre race; La nationalité française est l'ouvrage et la gloire de la Maison de France; mais la France doit aussi considérer la Maison de ses anciens rois comme sa propriété la plus précieuse. Ces gloires sont inséparables.

Nous allons voir comment la Maison de France a rempli sa mission de conquête. Les revers ne lui ont pas été épargnés, et elle a souvent commis des fautes; c'est la loi de tout ce qui touche à l'humanité. Mais en dépit de ces revers, l'œuvre de nationalité se poursuivit; malgré ces fautes, l'idée de l'agrandissement graduel du territoire subsistait et se réalisait. La conquête, sanglante ou pacifique, est fréquemment interrompue, elle n'est jamais abandonnée.

La première province qui vint se joindre à celles de l'Île-de-France, de l'Orléanais et de la Picardie, fut le Berry. Le roi Philippe 1<sup>er</sup> l'acheta du vicomte de Bourges en l'an 1100. Le temps est passé où les princes consacraient les économies de leur maison et les épargnes de l'Etat à acquérir des provinces.

Le Berry sera plus tard, quand l'étoile de la France pâliera pour un moment devant celle de l'Angleterre, quand notre territoire sera envahi, le dernier asile de l'indépendance et le roi de France abandonné recevra le surnom de roi de Bourges plus touchant que dérisoire.

La conquête de la Normandie date de Philippe-Auguste. Depuis 300 ans, cette province était au pouvoir des Normands et quand Guillaume s'est emparé de l'Angleterre, elle était devenue une colonie anglaise.

En 1192, Philippe-Auguste entre pour la première fois en Normandie; il en conquiert seulement une portion. Huit ans plus tard le valeureux monarque recommence la guerre, et arrache à Jean-sans-Terre la province entière, après avoir fait déclarer par la cour des Pairs le prince anglais parjure, meurtrier, félon et dépossédé de tout droit.

La Touraine, appelée le jardin de la France, suit le sort de la Normandie. Conquis en vertu du même arrêté de la cour des Pairs contre le roi d'Angleterre, elle est par ailleurs occupée par les armées du vainqueur de Bouvines.

Mais les conquêtes ne s'affermissent pas en un jour. Il fallut que saint Louis consolidât l'œuvre de Philippe-Auguste, et un traité conclu avec le roi d'Angleterre sanctionna l'acquisition de la Normandie et de la Touraine.

Toutefois encore, la possession de la Normandie devait être sujette à de nouvelles contestations; les soldats anglais, en des jours néfastes, devaient occuper cette terre fertile, et à Rouen devait se dresser le bûcher de la vierge héroïque offerte en holocauste pour la France. Afin de n'avoir pas à revenir là-dessus, nous rappellerons par anticipation sur les dates, que, au milieu du quinzième siècle, la bataille de Formigny gagnée par Duhois, le compagnon d'armes de Jehann d'Arc et l'un des plus grands capitaines de Charles VII, nous rendit Rouen et la Normandie. Cette fois l'union fut solide.

Quelques jours après la mort de saint Louis, une flotte française ramenait d'Afrique les débris de l'armée décimée par la peste. Un frère de Saint-Louis meurt à son tour durant la traversée. Ce frère était Alphonse, à qui une habile prévoyance avait fait épouser l'héritière du comte de Toulouse.

Alphonse ne laissant pas d'enfants, le Languedoc se trouvait par droit de réversion appartenir à la France. L'acquisition de ce riche pays n'est pourtant pas de exclusivement à Philippe III le Hardi, fils et successeur de Saint-Louis; il fallut encore une ordonnance de l'infortuné Jean II, en date de 1361, et les exploits guerriers de Charles V le Sage pour consommer l'union.

L'année 1312 voit les troupes de Philippe IV le Bel entrer victorieuses dans le Lyonnais. La réunion est le résultat de la conquête, heureuse entreprise, et conduite par le fils du roi en personne, le même qui régna ensuite sous le nom de Louis X le Hurla.

Nous allons omettre qu'en 1284, Philippe le Bel avait épousé Jeanne de Navarre, héritière du comté de Champagne. C'était en réalité la France qui avait recueilli tout le profit de ce présent de noces de la princesse à son époux.

Ainsi se grossissait le faisceau des provinces françaises; avec cette lenteur régulière qui est un gage de durée. Dans ce tel-marché de la royauté et de la nation, on n'aperçoit rien de saccadé ni de téméraire.

Philippe VI est sur le trône. C'est une époque d'épreuves de la nation. Le nom seul de ce prince rappelle la bataille à jamais lamentable de Crécy, qui mit le royaume à deux doigts de sa perte. Au milieu de ses revers et comme compensation, Philippe VI trouva le moyen de pousser nos frontières vers la barrière des Alpes. En 1343, Humbert II, comte de Dauphiné, inconsolable de la mort de son fils unique, vint à Paris sur l'invitation du roi de France. Touché de la noble hospitalité du monarque, il lui cède ses États et se prépare à se retirer dans un couvent. L'année suivante, Humbert II confirme l'acte de cession. Peut s'en faut, néanmoins, que l'héritage n'échappe à la France, car le comte viennois, changeant tout à coup de dessein, va contracter un second mariage. A force d'habileté, Philippe VI prévient ce funeste retour, et, enfin, un traité définitif, conclu en 1349, déclare pour toujours françaises les belles vallées de l'Ysère.

Le Limousin fut enlevé aux Anglais à la pointe de l'épée, sous Charles V, le Sage. Ce fait date de 1369.

Un an plus tard, ce grand roi chasse les Anglais de l'Angoumois.

Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, sont presque en même temps occupés victorieusement.

Charles-le-Sage a donc enrichi la France de cinq provinces, et cela sans paraître en personne dans les combats. De sa capitale, il dirigeait tout avec un coup d'œil sûr.

Nous voici à cette terrible crise des règnes de Charles VI et de Charles VII, dans laquelle faillit périr la nationalité française. Notre sol est foulé par l'étranger; l'œuvre du génie et du courage de nos princes est presque entièrement détruite, comme une grande cité édiflée par de laborieuses générations qui s'abîmeraient un jour dans un incendie.

La royauté est trahie par les hommes; Dieu seul la soutient et lui envoie la bergère de Domrémy. Avec l'aide de la messagère de Dieu, la royauté relève la fortune de la France. L'Anglais est repoussé. Nos provinces rentrent au giron dont elles avaient été arrachées. Charles VII reparait triomphant dans tous les pays dont ses aïeux avaient fait la conquête. Toutes nos richesses territoriales nous sont rendues; les destinées de la patrie sont reprises; le royaume grandit, et la Maison de France marche encore en avant pour guider le peuple. Non content de réparer les désastres de l'invasion, Charles VII ne veut pas achever sa carrière sans avoir, lui aussi, ajouté un fleuron à la couronne.

Les Anglais conservaient Bordeaux et la Guyenne, ils sont attaqués par Duhois, et la bataille de Castillon, livrée en 1453, oblige les insulaires à remonter sur leurs vaisseaux.

La plus grande partie de la Gascogne est reliée à la France du même coup que la Guyenne.

Désormais la mission de la royauté ne sera plus entravée par d'aussi terribles épreuves. Le faisceau des provinces françaises est déjà imposant, et la nation présente un corps plus ferme, plus homogène.

La politique succède aux combats. Louis XI conquiert, mais par sa diplomatie.

La mort de Charles-le-Téméraire, sous les murs de Nancy, ouvre la succession de Bourgogne. La branche mâle de la famille ducale s'étant éteinte dans la personne de Charles-le-Téméraire, le roi Louis XI se hâte de faire valoir le droit féodal, et la Bourgogne est incorporée au royaume. Ce ne fut certes pas sans peine, et Louis XI dut tenir tête à l'empereur d'Allemagne.

Après cette acquisition, Louis XI en prépare une autre. L'incomparable habileté de sa politique amène Charles d'Anjou, qui réunissait sur sa tête les trois couronnes féodales de l'Anjou, du Maine et de la Provence, à léguer ces provinces à la France. Le succès le plus éclatant paie la sollicitude du monarque, qui, descendant au tombeau, peut s'approprier d'avoir ajouté une immense territoire à l'héritage de ses ancêtres.

La Bretagne, terre classique de la liberté, des héros et des martyrs, a été acquise par Charles VIII. L'héritière du duché était sur le point de le porter à Maximilien d'Autriche, à qui elle avait été fiancée.

Charles VIII, après d'innombrables obstacles surmontés, obtient sur Maximilien et sur d'autres rivaux, la main de la princesse pour lui, et la Bretagne pour la France.

Malheureusement, la mort de Charles VIII remit tout en question, et nonobstant les traités, la Bretagne risquait d'être séparée de nouveau, quand Louis XII, épousant la veuve de son prédécesseur, consumma, pour jamais, l'union politique de la province. Par une prévoyance qu'on ne saurait assez admirer, l'acte fut stipulé, lors du mariage de Charles VIII, que si ce prince mourait sans enfants, Anne de Bretagne épouserait son successeur.

Ainsi se grossissait le faisceau des provinces françaises; avec cette lenteur régulière qui est un gage de durée. Dans ce tel-marché de la royauté et de la nation, on n'aperçoit rien de saccadé ni de téméraire.

Philippe VI est sur le trône. C'est une époque d'épreuves de la nation. Le nom seul de ce prince rappelle la bataille à jamais lamentable de Crécy, qui mit le royaume à deux doigts de sa perte. Au milieu de ses revers et comme compensation, Philippe VI trouva le moyen de pousser nos frontières vers la barrière des Alpes. En 1343, Humbert II, comte de Dauphiné, inconsolable de la mort de son fils unique, vint à Paris sur l'invitation du roi de France. Touché de la noble hospitalité du monarque, il lui cède ses États et se prépare à se retirer dans un couvent. L'année suivante, Humbert II confirme l'acte de cession. Peut s'en faut, néanmoins, que l'héritage n'échappe à la France, car le comte viennois, changeant tout à coup de dessein, va contracter un second mariage. A force d'habileté, Philippe VI prévient ce funeste retour, et, enfin, un traité définitif, conclu en 1349, déclare pour toujours françaises les belles vallées de l'Ysère.

Le Limousin fut enlevé aux Anglais à la pointe de l'épée, sous Charles V, le Sage. Ce fait date de 1369.